

Séance du **17 mars 2022**

Présidence : **Mme Anne-Francine Simonin**, présidente

Collège à Gilamont – Amortissements extraordinaires (2022/P01)

Rapport : M. Laurent Lavanchy

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 01/2022, du 17 janvier 2022, concernant le Collège à Gilamont - Amortissements extraordinaires,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de l'abandon définitif du projet du collège à Gilamont

d é c i d e

1. de surseoir à la durée d'amortissement de 30 ans et d'amortir en une fois les investissements suivants :
 - Crédit d'étude pour la construction du nouveau collège de cycle secondaire à Gilamont (P13/2013)
 - Construction du collège du cycle secondaire à Gilamont et dépollution du terrain de Copet 3 (P06/2015)
2. de comptabiliser ces amortissements sur l'exercice comptable 2021.

Ainsi délibéré en séance du **17 mars 2022**.

Adopté à une très large majorité (quatre abstentions).

Pour extrait conforme le 18 mars 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
la Présidente

Anne-Francine Simonin


la Secrétaire

Carole Dind